

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné secrétaire de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a édicté, lors de sa séance tenue le 1^{er} mai 2006, les ordonnances suivantes en vertu des règlements indiqués ci-dessous:

- **ORDONNANCE NO 2006-26-051** permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « **Marche 2/3** » qui aura lieu 19 mai 2006, sur le site du parc Père-Marquette, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- **ORDONNANCE NO 2006-26-052** permettant le ralentissement temporaire de la circulation, relative à l'événement « **Marche 2/3** » qui aura lieu 19 mai 2006, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3);
- **ORDONNANCE NO 2006-26-053** permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « **Fête de la famille Pélican** » qui aura lieu 27 mai 2006, sur le site du parc du Pélican, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- **ORDONNANCE NO 2006-26-054** permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « **Fête de la famille** » qui aura lieu 28 mai 2006, sur le site du centre Père-Marquette située au 1600, rue Drucourt, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- **ORDONNANCE NO 2006-26-055** permettant la circulation de véhicules hippomobiles, le 28 mai 2006, relative à l'événement « **Fête de la famille** », en vertu du Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1, article 22).
- **ORDONNANCE NO 2006-26-056** permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « **Parade pour la semaine des CPE** » qui aura lieu le 30 mai 2006, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- **ORDONNANCE NO 2006-26-057** permettant le ralentissement temporaire de la circulation selon le trajet suivant, relative à l'événement « **Parade pour la semaine des CPE** » qui aura lieu le 30 mai 2006, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3);
- **ORDONNANCE NO 2006-26-058** permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « **Parade et Pique-nique pour la semaine des services de garde** » qui aura lieu le 31 mai 2006 et en cas de pluie le 1^{er} juin 2006, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);

- **ORDONNANCE NO 2006-26-059** permettant le ralentissement temporaire de la circulation, relative à l'événement «**Parade et Pique-nique pour la semaine des services de garde**» qui aura lieu le 31 mai 2006 et en cas de pluie le 1^{er} juin 2006, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3);
- **ORDONNANCE NO 2006-26-060** permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement «**Critérium nocturne de la Petite-Italie**» qui aura lieu le 31 mai 2006, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- **ORDONNANCE NO 2006-26-061** permettant la fermeture de certaines rues, relative à l'événement «**Critérium nocturne de la Petite-Italie**» qui aura lieu le 31 mai 2006, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 17 mai 2006

Me Pierre Rochon
Secrétaire d'arrondissement